

Annexe 1

Exigences d'admission à la charte de qualité de l'ASSA

Pour pouvoir adhérer à la charte de qualité, le candidat doit être membre de l'ASSA depuis au minimum 12 mois avant de pouvoir présenter son dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être déposé au minimum 4 mois avant l'Assemblée Générale de l'année N.

Le candidat doit fournir un **dossier de candidature** avec les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise (date de création, organigramme de l'entreprise, équipement, éventuels projets d'évolution, etc.) ;
- Qualifications, attestations de formation et/ou stages suivis par l'entrepreneur au cours des 3 dernières années (formation continue spécialisée en arboriculture au minimum et/ou un CS élagage, et/ou Brevet Fédéral) ;
- Attestation de sauvetage de niveau 2 (type Alkana - BaumkletternSchweiz ou équivalent) pour lui et ses salariés ;
- Attestation de contrôle des équipements de protection individuelle. Attestation de moins d'un an, faite par une personne certifiée.

Le **comité de contrôle** évaluera le candidat sur les points suivants lors d'une visite de contrôle sur site :

- Organisation de l'intervention ;
- Sécurité du chantier en bordure de route ;
- Sécurité du chantier en lieu public et/ou privé ;
- État de l'installation propre à l'entreprise, des équipements de grimpe et du matériel utilisé par l'entreprise. ;
- Sécurité des grimpeurs lors du travail en cours ;
- Contrôle de la qualité de la taille et des soins, sur des chantiers en cours et des chantiers déjà réalisés ;
- Etat du chantier en fin d'intervention.

Plus précisément, le cahier des charges du comité de contrôle variera en fonction de la structure évaluée et se concentrera sur les critères suivants :

Entreprise privée	Collectivité
Situation actuelle de l'entreprise	Situation actuelle de la collectivité
Visite d'un chantier en cours	Visite d'un chantier en cours
Visite d'un chantier déjà exécuté	Visite d'un chantier déjà exécuté
Visite du local de l'entreprise	Visite du local de l'entreprise
-	Audit de la collectivité et de sa stratégie de gestion de son patrimoine arboré
-	Visite du patrimoine arboré de la collectivité